



Communauté de communes de la  
Plaine de l'Ain

**DÉCISION DU PRÉSIDENT**  
**N° D2026-027**

**Objet :** Avenant n°3 à la convention entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et Mission Haies, association Union des Forêts et des Haies Auvergne-Rhône-Alpes pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité

**LE PRÉSIDENT**

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2025-234 en date du 16 décembre 2025 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de signature des contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

VU la délibération n° 2021-086 approuvant la signature des conventions de partenariat pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité ;

VU la délibération n°2022-108 approuvant la signature des avenants n°1 aux conventions de partenariat pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité ;

VU la délibération n°2024-088 approuvant la signature des avenants n°2 aux conventions de partenariat pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité ;

CONSIDÉRANT que la CCPA, dans le cadre de sa compétence « Plan Climat Air Energie Territorial », s'est engagée dans un Marathon de la Biodiversité dont l'objectif est de planter 42 km de haies et de créer ou restaurer 42 mares en 3 ans sur le territoire ;

- **DÉCIDE** de signer l'avenant n°3 à la convention entre la CCPA et la Mission Haies, association de l'Union des Forêts et des Haies Auvergne-Rhône-Alpes visant à modifier la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2026 ainsi que les engagements financiers pour cette même année, à hauteur de 11 600 € maximum, en vue de la finalisation des accompagnements projets liés au marathon de la biodiversité ainsi que le bilan de ce dernier par la Mission Haies, association de l'Union des Forêts et des Haies Auvergne-Rhône-Alpes (modification des articles 2 et 3 de la convention signée entre les parties en juin 2021 en application de son article 7 - délibération n° 2021-086).

*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 16 février 2026  
Publiée le 17 FEV. 2026*

Fait à Chazey-sur-Ain, le 16 février 2026.

Le Président  
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER



## AVENANT N°3 à la convention

### entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et Mission Haies Auvergne-Rhône-Alpes pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité

Entre

#### **MISSION HAIES, ASSOCIATION UNION DES FORÊTS ET DES HAIES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

Dont le siège se situe au 10 Allée des Eaux et Forêts

63 370 LEMPDES

Représentée par Mme Sylvie MOSNIER, Directrice de la Mission Haies UFHARA

D'une part,

Et,

#### **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN (CCPA)**

Dont le siège se situe au 143, rue du Château

01150 CHAZEY SUR AIN

Représentée par son Président, M. Jean-Louis GUYADER

D'autre part,

VU la délibération du n° 2021-086 du 6 mai 2021 relative aux conventions de partenariat pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité ;

Vu la convention entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et Mission Haies pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité ;

Vu la délibération n°2022-108 relative aux avenants 1 aux conventions de partenariat pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité ;

Vu l'avenant n°1 à la convention entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et Mission Haies Auvergne-Rhône-Alpes pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité ;

Vu la délibération n°2024-088 relative aux avenants 2 aux conventions de partenariat pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité ;

Vu l'avenant n°2 à la convention entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et Mission Haies Auvergne-Rhône-Alpes pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité ;

Il a été établi ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 : OBJET**

En application de l'article 7 de la convention entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et Mission Haies, association Union des Forêts et des Haies Auvergne-Rhône-Alpes pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité, le présent avenant a pour objet :

1. de modifier la durée de la convention pour permettre la finalisation des missions et bilan en cours ;
2. de mettre à jour les modalités financières et techniques des missions confiées au partenaire pour l'exercice 2026.

Les autres clauses de la convention demeurent applicables.

## ARTICLE 2 : MISSIONS CONFIEES A MISSION HAIES, ASSOCIATION UNION DES FORÊTS ET DES HAIES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET MODALITES D'APPLICATION TECHNIQUES ET FINANCIERES POUR L'EXERCICE 2026

Le financement alloué au partenaire et les missions associées pour l'exercice 2026 sont les suivants :

Accompagnement dans la mise en œuvre du marathon de la biodiversité :

|  |  | Mission Haies    |                  |                |                          |
|--|--|------------------|------------------|----------------|--------------------------|
|  |  | 2026             |                  |                |                          |
|  |  | Coût par mission | Nombre max prévu | Coût max prévu | Correspondance / nb jour |
| Accompagnement des porteurs de projet                                | Visites terrain  | 200,00 €         | 0,00             | 0,00 €         | 0,00                     |
|  | 1 j d'accompagnement des porteurs de projet (fiche type, zones prioritaires, tableau de bord, fiche chantier) dans la limite de 2 jours par projet | 200,00 €         | 0,00             | 0,00 €         | 0,00                     |
|  | Présentation des projets en comité de sélection  | 400,00 €         | 0,00             | 0,00 €         | 0,00                     |
| Suivi des chantiers  | Mise en place d'un tableau de bord de suivi des projets + maintenance + mise à jour (fiches projet et SIG)   |                  |                  |                |                          |
|  | Chantiers participatifs haies hors matériel  | 1 600,00 €       | 2,00             | 3 600,00 €     | 9,00                     |
|  | Suivi des chantiers haies via marché Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain + aide CCTP / analyse  | 800,00 €         | 2,00             | 1 600,00 €     | 4,00                     |
|  | Chantiers participatifs mares hors matériel  |                  |                  |                |                          |
|  | Suivi des chantiers mares via marché CCPA  |                  |                  |                |                          |
|  | Préparation et présentation du bilan annuel  |                  |                  |                |                          |
|  | Réunions locales sur le terrain avec porteurs de projets haies et mares. Formation obligatoire du CCTP   | 400,00 €         | 4,00             | 1 600,00 €     | 4,00                     |
| Communication / sensibilisation                                      | Création du matériel pédagogique "mares"   |                  |                  |                |                          |
|  | Articles presse  |                  |                  |                |                          |
|  | Animation du réseau d'acteurs  |                  |                  |                |                          |
|  | Animation "mares&haies" à destination du grand public  |                  |                  |                |                          |
| Réunions agricoles - communales                                      |  |                  |                  |                |                          |
| <b>Gestion de projet, participation aux réunions de coordination</b> |  | 500,00 €         | 3,20             | 1 600,00 €     | 4,00                     |
| <b>Total prévisionnel 2026</b>                                       |  |                  | 11,20            | 8 400,00 €     | 21,00                    |

Accompagnement dans l'établissement d'un bilan du marathon de la biodiversité :

|  |  | Mission Haies    |                  |                |                          |
|--|--|------------------|------------------|----------------|--------------------------|
|  |  | 2026             |                  |                |                          |
|  |  | Coût par mission | Nombre max prévu | Coût max prévu | Correspondance / nb jour |
| <b>Bilan Marathon de la Biodiversité - Volet Haies</b> |  | 400,00 €         | 8,00             | 3 200,00 €     | 8,00                     |
| <b>Total prévisionnel bilan 2026</b>                   |  |                  | 8,00             | 3 200,00 €     | 8,00                     |

Les montants sont communiqués toutes taxes comprises.

### **ARTICLE 3 : DUREE**

Afin de finaliser les missions en cours dans le cadre du Marathon de la Biodiversité de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, la convention entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et Mission Haies, association Union des Forêts et des Haies Auvergne-Rhône-Alpes établie initialement pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature (i.e. le 20 juin 2021) est prolongée jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en deux exemplaires

Pour Mission Haies, association Union des Forêts et des Haies Auvergne-Rhône-Alpes

Le

Pour la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

Le

Le Président  
Jean-Louis GUYADER